PROCÈS VERBAL - COMITÉ DE DIRECTION PAR VOIE DÉMATERIALISÉE

SAMEDI 10 JANVIER 2026

« Les décisions prises lors de cette réunion du comité de direction sont susceptibles d'appel devant la Commission régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la publication ou de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 116 euros. ».

Présents : Jonathan BLONDY (Président), Benjamin HAUTIER (Secrétaire de séance), Mmes Stéphanie BOURDIER, Mathilde DELANNES, Pauline GOUBIE, Laetitia LERIN, Nathalie LONGUEVILLE, Natacha VIGIER, Chrystèle MARJARIE et Nathalie VAN HEGHE. MM. Samuel ALLARD, Christophe BARONDEAU, Quentin BERTHELET, Fabrice BOUDY, Victor DELACOUR, Quentin DELANNES, Mathieu DE MATOS, Smaïn FEKIRINI, Vincent GUILLAUMEAU, Jean-Marc LALET, Renaud LEGAL, Noé RASPADO et Aubin SOLER.
Excusés : M. Olivier MODESTE et Dr Luc FONTAINE.
Absents : Mme Alicia BERNARD.

MODIFICATION DU LIEU DES FINALES DE COUPES FUTSAL

Jonathan BLONDY explique aux membres du Comité Directeur qu'il y a lieu de modifier le lieu des finales des coupes Futsal, qui doivent se tenir le dimanche 24 janvier 2026, à la suite d'une décision émise par la Commission de Discipline.

Plusieurs candidatures avaient été reçues au mois d'octobre dernier, à savoir les clubs de LA PATRIOTE AGONAC, du MONTPON MENESPLET FUTSAL et de MARSAC FUTSAL.

Il est proposé d'attribuer les finales à LA PATRIOTE AGONAC après explications.
Vote : Pour – 21 / Contre – 1 / Abstention – 1.

Le Président, Le Secrétaire de séance,

Jonathan BLONDY. Benjamin HAUTIER.

DISTRICT DORDOGNE PÉRIGORD
secretariat@dordogne-perigord.fff.fr
Tel : 05 53 07 06 11 - 17 Av. du Parc, 24430 Marsac-sur-l'Isle